



# TS CARABINIERS ORBE

## 32<sup>ème</sup> TIR DU CHALET 2024

### Carabine 50m

- Organisation** : Tir Sportif Carabiniers Orbe.  
**Responsable** : Daniel Monnier, Pierre Viret 12, 1350 Orbe.  
**Stand de tir** : Stand carabine 50m du Chalet / Coordonnées 46.727571 / 6.524842.  
**Ligne de tir** : Direction Nord/est - Sud/ouest.  
**Nombre de cibles** : Quatre cibles automatiques.  
**Places de parc** : Gratuites, à proximité du stand.  
**CCP de la société** : BCV CH19 0076 7000 C542 5428 5 / « Tir Sportif Carabiniers Orbe »

### Concours de groupes

Cibles groupe et distinction

2 Cibles à répartition immédiate

Concours des Vainqueurs de la fête

Classement spécial pour les Seniors-vétérans tirant avec appui

- |                          |                         |                      |
|--------------------------|-------------------------|----------------------|
| <b>Dates et heures</b> : | <b>Vendredi 14 juin</b> | <b>14h00 à 19h00</b> |
| :                        | <b>Samedi 15 juin</b>   | <b>08h00 à 14h00</b> |
| :                        | <b>Vendredi 21 juin</b> | <b>14h00 à 19h00</b> |
| :                        | <b>Samedi 22 juin</b>   | <b>08h00 à 14h00</b> |
| :                        | <b>Dimanche 23 juin</b> | <b>08h00 à 12h00</b> |

*Prolongation des heures de tir réservée.*

Nous nous réjouissons tout particulièrement de vous accueillir à nouveau dans nos murs à l'occasion de notre fête du « 32<sup>ème</sup> Tir du Chalet ».

Tout en espérant que vos résultats sportifs soient à la hauteur de vos ambitions les plus folles, nous vous souhaitons de partager de bons moments en agréable compagnie dans nos installations.

# Dispositions générales

- Prescriptions** : La manifestation est soumise aux Règles du tir sportif (*RTSp, Doc. 2.10.4020 f*) de la FST ainsi qu'à toutes les prescriptions, règlements, directives, dispositions d'exécution (*DE*) y relatives.  
Ces prescriptions règlent toutes les positions qui ne sont pas explicitement citées dans le plan de tir; elles sont affichées dans l'installation de tir. Elles doivent être appliquées en tout temps par les organisateurs.  
Chaque tireur participant accepte en tant que contrat mutuel les dispositions et prescriptions du plan du tir ainsi que les éventuelles autres prescriptions et directives mises à disposition ou affichées dans les stands de tir (*notamment celles liées au Covid-19, le cas échéant*).
- Classes d'âge** :
- |                                |                |                   |
|--------------------------------|----------------|-------------------|
| Juniors ( <i>U17</i> )         | 10 – 16 ans    | 2014 – 2008       |
| Juniors ( <i>U21</i> )         | 17 – 20 ans    | 2007 – 2004       |
| Elite ( <i>E</i> )             | Classe ouverte |                   |
| Seniors ( <i>S</i> )           | 46 – 59 ans    | 1978 – 1965       |
| Vétérans ( <i>V</i> )          | 60 – 69 ans    | 1964 – 1955       |
| Seniors-vétérans ( <i>SV</i> ) | dès 70 ans     | 1954 et plus âgés |
- Participation** : Seuls les tireurs licenciés membres de sociétés carabine 50m affiliées à une SCT/SF de la FST sont admis. Chaque programme de concours ne peut être tiré qu'une fois par le même tireur.
- Munition** : Elle peut être achetée au stand de tir.
- Ouverture des bureaux** : 30 minutes avant le début des tirs.
- Livret de tir** : Taxe unique de CHF 6.-
- Rangeurs** : 15 minutes pour 15 coups. Au maximum 3 rangeurs par tireur.
- Contrôle des armes** : A l'intérieur des installations de tir, la culasse de la carabine 50m qui n'est pas conservée dans son étui doit être ouverte.
- Appareils d'observation** : Les télescopes ou autres moyens d'observation (*yc Scatt*) ne sont pas admis.
- Responsabilité** : L'organisateur décline toute responsabilité pour les armes ou autres objets.
- Assurance** : Tous les participants sont assurés selon les dispositions de l'USS. Les assurés renoncent à toutes autres prétentions envers l'organisateur.
- Plaintes** : Les plaintes éventuelles concernant cette manifestation sont traitées et réglées immédiatement par l'organisateur. Le droit de recours à la Commission disciplinaire et de recours de la FST est réservé. (*reg 1.31.00 du 28.08.2001*)
- Distribution des prix** : Aucune distribution des prix n'aura lieu.  
Les palmarès seront publiés dans les 4 semaines suivant le dernier jour du tir. Les décomptes, répartitions des concours de groupes, vainqueurs de la fête et d'éventuelles répartitions supplémentaires seront envoyées en bloc aux responsables des sociétés.  
Le palmarès sera transmis électroniquement au responsable AVTS pour publication sur le site Internet « <https://www.tir-vd.ch> ».
- Inscriptions** : **Jusqu'au 10 juin 2024**, en bloc avec l'inscription des groupes, en utilisant le formulaire d'inscription ad hoc. **Lors de l'inscription, un no de CCP ou un no IBAN de compte bancaire sont à joindre à l'envoi.**  
Par courrier : Daniel Monnier, Rue Pierre Viret 12, 1350 Orbe  
Par courriel : [daniel.monnier@yonet.ch](mailto:daniel.monnier@yonet.ch) / (Tél. : 079 / 824 64 30)
- Contact** : Durant la manifestation : 079 / 824 64 30 (*en cas de non-réponse : 079 / 477 00 04*)

**Tir Sportif Carabiniers Orbe**

Daniel Monnier  
Président & Chef des tirs



**Association Vaudoise de Tir Sportif**  
Plan de tir vérifié et approuvé

Responsable Concours des Sociétés C50m  
Gilbert Decrausaz

**Orbe, le 31 janvier 2024**

Jean-François Stöckli  
Vice-Président



Chernex, le 04 février 2024



## EXERCICES

- Zone des points** : Cible 10  
**Programme de tir** : 5 coups par passe, coup par coup, nombre de passes illimité  
**Position** : Couchée  
**Frais de participation** : CHF 2.- (*finance de tir*) par passe  
**Dispositions** : L'interruption de la passe et le transfert à toutes les bonnes cibles sont autorisés.

## URBA

### Cible à distinction

- Zone des points** : Cible 10  
**Programme de tir** : 6 coups, coup par coup  
**Position** : Couchée  
Les seniors-vétérans dès 70 ans peuvent tirer couché avec appui.  
**Frais de participation** : CHF 10.50 (*CHF 9.90 émoluments de contrôle et CHF 0.60 contribution de sport et de formation*)  
**Distinction** : Carte-couronne à CHF 8.-  
Elite + Seniors E + S 54 points  
U21 + Vétérans U21 + V 53 points  
U17 + Seniors-vétérans U17 + SV 52 points  
**Dispositions** : Les tireurs qui ont obtenu deux résultats de distinction recevront une carte-couronne à CHF 15.-. Les cartes couronnes non retirées durant la manifestation deviennent caduques et restent acquises à l'organisateur.

## SUCHE T

### Cible à répartition immédiate

- Zone des points** : Cible 10  
**Programme de tir** : 9 coups à tirer en 3 séries consécutives de 3 coups sans limite de temps.  
**Position** : Couchée, les seniors-vétérans dès 70 ans peuvent tirer couché avec appui.  
**Frais de participation** : CHF 12.50 (*CHF 11.60 finance de passe et CHF 0.90 contribution de sport et de formation*)  
**Répartition immédiate** : 90 points CHF 35.- 88 points CHF 17.- 86 points CHF 6.-  
89 points CHF 25.- 87 points CHF 10.- 85 points CHF 4.-  
Au minimum 60% des finances de la passe "Suchet" doit être réparti selon tableau ci-dessus. Si la répartition immédiate n'atteint pas 50%, une répartition complémentaire aura lieu. Au cas où la répartition immédiate se situe entre 50 et 60%, le montant manquant sera attribué comme répartition supplémentaire au concours de groupes.  
**Dispositions** : La répartition doit être encaissée pendant la durée du tir.  
Les prétentions ultérieures ne seront pas prises en considération.

## CHALE T

### Cible à répartition immédiate

- Zone des points** : Cible 20  
**Programme de tir** : 6 coups, coup par coup  
**Position** : Couchée, les seniors-vétérans dès 70 ans peuvent tirer couché avec appui.  
**Frais de participation** : CHF 12.50 (*CHF 11.90 finance de passe et CHF 0.60 contribution de sport et de formation*)  
**Répartition immédiate** : 120 points CHF 60.- 116 points CHF 15.- 112 points CHF 6.-  
119 points CHF 40.- 115 points CHF 12.- 111 points CHF 5.-  
118 points CHF 30.- 114 points CHF 10.- 110 points CHF 4.-  
117 points CHF 20.- 113 points CHF 8.-  
Au minimum 60% des finances de la passe "Chalet" doit être réparti selon tableau ci-dessus. Si la répartition immédiate n'atteint pas 50%, une répartition complémentaire aura lieu. Au cas où la répartition immédiate se situe entre 50 et 60%, le montant manquant sera attribué comme répartition supplémentaire au concours de groupes.  
**Dispositions** : La répartition doit être encaissée pendant la durée du tir.  
Les prétentions ultérieures ne seront pas prises en considération.

## GROUPE

## Cible à distinction

- Zone des points** : Cible 10
- Programme de tir** : 10 coups, coup par coup
- Position** : Couchée, les seniors-vétérans dès 70 ans peuvent tirer couché avec appui.
- Frais de participation** : CHF 10.50 (CHF 9.50 émoluments de contrôle et CHF 1.00 contribution de sport et de formation)
- Distinction** : Carte-couronne à CHF 8.-
- |                        |          |           |
|------------------------|----------|-----------|
| Elite + Seniors        | E + S    | 90 points |
| U21 + Vétérans         | U21 + V  | 88 points |
| U17 + Seniors-vétérans | U17 + SV | 87 points |
- Dispositions** : Le résultat compte pour le concours de groupes.  
Les tireurs qui ont obtenu deux résultats de distinction recevront une carte-couronne à CHF 15.-. Les cartes couronnes non retirées durant la manifestation deviennent caduques et restent acquises à l'organisateur.

## CONCOURS DE GROUPES

- Droit de participation** : Toutes les sociétés affiliées à une SCT/SF de la FST sont admises au concours. 5 tireurs licenciés à la carabine 50 m appartenant à la même société forment un groupe. La même société peut inscrire plusieurs groupes. Les tireurs qui ne font pas partie d'un groupe peuvent tirer cette cible en tant que tireurs individuels. En tant que tireurs de groupe, les seniors vétérans (SV) peuvent tirer cette cible couchés et appuyés.
- Finance d'inscription** : Finance de groupe de CHF 30.- par groupe. **Cette finance est à payer sur place.**
- Inscriptions** : Au moyen du formulaire ad hoc.  
**Lors de l'inscription, un no de CCP ou un no de compte bancaire (avec IBAN) est à joindre à l'envoi.**
- Mutations** : Les tireurs empêchés peuvent être remplacés par d'autres tireurs licenciés à la carabine 50m de la même société. Un tireur ayant déjà tiré la passe groupe ne pourra plus être muté. La mutation d'un tireur d'un groupe à un autre est autorisée si aucun tireur des deux groupes n'a tiré la passe groupe.
- Classement** : Le total des cinq résultats individuels définit le rang.  
En cas d'égalité, le classement est déterminé par :  
- les meilleurs résultats individuels  
- les coups profonds de tout le groupe (*nombre total de 10, de 9, de 8, etc.*)  
- tirage au sort.
- Dotation** : Au moins 60% du produit des finances de groupe ainsi que d'éventuelles différences provenant de la cible "Suchet" et/ou "Chalet" sont distribués à au moins 50 % des groupes classés.
- |                  |      |     |      |            |
|------------------|------|-----|------|------------|
| 1 <sup>er</sup>  | prix | CHF | 50.- | en espèces |
| 2 <sup>ème</sup> | prix | CHF | 30.- | en espèces |
| Dernier          | prix | CHF | 10.- | en espèces |
- Dispositions** : Chaque participant ne peut faire partie que d'un seul groupe.  
Les groupes de la société organisatrice participent hors-concours.

## VAINQUEURS DE LA FETE

Tous les participants ayant tiré les 4 cibles à bras franc prennent part à ce concours. Classement en trois catégories : Elite (E + S), Vétérans (V + SV), Dames. Une inscription particulière n'est pas nécessaire. Les seniors-vétérans dès 70 ans ayant tiré appuyés au minimum une des 4 cibles devant renoncer à ce concours, un classement ad hoc leur est réservé.

- |                   |                                       |                                   |           |
|-------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|-----------|
| <b>Classement</b> | : A l'addition des passes suivantes : | <u>Départage en cas d'égalité</u> |           |
|                   | Urba                                  | 100 %                             | 1. Urba   |
|                   | Suchet                                | 100 %                             | 2. Suchet |
|                   | Chalet                                | 100 %                             | 3. Chalet |
|                   | Groupe                                | 100 %                             | 4. Groupe |

**VAINQUEURS DE LA FÊTE JUNIORS**

Tous les Juniors (*U17 et U21*) ayant tiré les cibles "Urba" et "Groupe" prennent part à ce concours. Ils seront classés dans la catégorie Juniors (*J*). Une inscription particulière n'est pas nécessaire.

<b>Classement</b>	: <u>A l'addition des passes suivantes :</u>		<u>Départage en cas d'égalité</u>	
	Urba	100 %		1. Urba
	Groupe	100 %		2. L'âge, du plus jeune au plus âgé

**SENIORS-VETERANS APPUYES**

Tous les séniors-vétérans dès 70 ans ayant tiré les 4 cibles, avec appui à au moins une des 4 cibles, prennent part à ce concours. Une inscription particulière n'est pas nécessaire. Ils seront classés hors concours « Vainqueur de la fête » dans une catégorie ad hoc (*SV appuyés*). 5 tireurs au minimum doivent avoir tiré les 4 cibles ci-dessous pour remettre les prix.

<b>Classement</b>	: <u>A l'addition des passes suivantes :</u>		<u>Départage en cas d'égalité</u>	
	Urba	100 %		1. Urba
	Suchet	100 %		2. Suchet
	Chalet	100 %		3. Chalet
	Groupe	100 %		4. Groupe
			5. L'âge, du plus âgé au plus jeune	

**Dotation pour les concours Vainqueurs de la Fête et Seniors-vétérans appuyés**

Catégorie Tireurs	Elite E / S		Vétérans V / SV		Dame D		Juniors U17 / U21		SV appuyés SVa	
	Rang 1	CHF	50.-	CHF	50.-	CHF	20.-	CHF	20.-	CHF
Rang 2	CHF	40.-	CHF	40.-	CHF	10.-	CHF	10.-	CHF	10.-
Rang 3	CHF	28.-	CHF	28.-	CHF	5.-	CHF	5.-	CHF	5.-
Rang 4	CHF	21.-	CHF	21.-						
Rang 5	CHF	17.-	CHF	17.-						
Rang 6	CHF	14.-	CHF	14.-						
Rang 7	CHF	11.-	CHF	11.-						
Rang 8	CHF	8.-	CHF	8.-						
Rang 9	CHF	6.-	CHF	6.-						
Rang 10	CHF	5.-	CHF	5.-						
	CHF	200.-	CHF	200.-	CHF	35.-	CHF	35.-	CHF	35.-

**Dispositions pour les concours Vainqueurs de la Fête**

Si un tireur catégorie Juniors ou Vétérans obtient un résultat lui permettant de gagner un prix supérieur en catégorie Elite que dans sa catégorie respective, il sera classé en Elite et participera hors concours dans sa catégorie (Juniors/Vétérans).

Si une Dame obtient un résultat lui permettant de gagner un prix supérieur dans sa catégorie d'âge que dans la catégorie Dames, elle sera classée dans sa catégorie d'âge (*Juniors, Elite, Vétérans*) et participera hors concours dans la catégorie Dames.